

RETOUR DES ETATS GENERAUX 2010 « Et comme accompagnement, que prendrez-vous ? »

Les Etats Généraux 2010 étaient consacrés à la problématique de l'accompagnement psychosociopédagogique. Cette question a été abordée la matinée via un exposé de Duygu CELIK (permanente à CAIPS) sur les outils d'accompagnement et d'évaluation des publics en formation, document issu des résultats de groupes de travail. Christou VERNIERS (ancienne directrice de la FUNOC) nous a ensuite entretenus au sujet de la dichotomie entre missions et contraintes qui sévit dans notre secteur et Didier VRANCKEN (sociologue et professeur à l'Université de Liège, directeur du Centre de Recherche et d'Intervention Sociologique) a clôturé cette première partie de la journée en retraçant l'évolution de l'action sociale depuis sa création et en faisant l'ébauche des objectifs que celle-ci devrait suivre dans le futur. L'après-midi, vous avez pu assister à la présentation sur la réforme de la santé mentale et de ses implications pour le secteur de l'ISP faite par Bernard JACOB (coordinateur fédéral de la réforme de la santé mentale et membre du comité de direction de l'AIGS) et Kristel KARLER (représentante de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, Eliane TILLIEUX). La députée socialiste Joëlle KAPOMPOLE et le secrétaire fédéral du secteur non-marchand du SETCa, Christian MASAI, ont par la suite discuté des difficultés que subissent les EFT/OISP notamment face à la possible suspension de l'application du décret et donc des modalités de financement prévues dans celui-ci, l'arrêté et la circulaire. Enfin, Marie-Françoise SANGLIER, représentante du Ministre wallon de la formation professionnelle, André ANTOINE, a conclu la journée. Voici un compte-rendu des travaux.

Zakouskis, ronde des hors d'œuvres et chronique gastronomique

La matinée était animée par notre président, **Eric GRAVA**, qui introduisit le thème de cette année ainsi que les orateurs ayant accepté gentiment notre invitation. Ces Etats Généraux s'adressaient en particulier au personnel d'encadrement mais les stagiaires étaient également présents via les citations du livre de Florence AUBENAS « *Le quai de Ouistreham* » défilant sur les écrans.

Duygu CELIK (permanente à CAIPS) a ensuite pris la parole pour présenter les résultats des groupes de travail relatif à l'accompagnement psychosocial sous la forme d'une boîte à outils. Le but était de proposer nos propres critères d'évaluation du secteur et de démontrer son rôle très spécifique dans la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi. Différents enjeux existent: l'absence de définition de la notion d' « *accompagnement psychosocial* » ou d' « *évaluation continue, innovante et participative* » (ce qui laisse une certaine liberté dans son appréhension), le financement à 10€ ou 12€ de l'heure (l'accompagnement coûte beaucoup plus cher donc on fait du collectif), la condition des 10% (paperasserie administrative, seuil contreproductif), l'évolution du profil du public de plus en plus précarisé (cela demande un suivi nécessairement individualisé), l'évolution du contexte social et politique (PAC, réforme EFT/OISP, marché de l'emploi inapte à réintégrer ces personnes). CAIPS a ainsi réuni au cours de 6 groupes de travail des agents chargés de l'accompagnement psychosociopédagogique des stagiaires pour d'abord répertorier les différentes pratiques et ensuite définir des outils communs, des référentiels qui répondent aux exigences de l'administration. Ces outils ne recherchent pas une standardisation des pratiques, ils sont

adaptables à chaque centre et à ses particularités. Il est possible de les consulter en ligne via notre site www.caips.be.

La journée s'est ensuite poursuivie avec l'intervention de **Christou VERNIERS** (Titulaire d'un DEA en sciences de l'éducation et ancienne directrice de la FUNOC), celle-ci fait le constat d'un grand désarroi chez les travailleurs de notre secteur qui s'interrogent de plus en plus sur le sens à donner à leur action. Une injonction paradoxale existe entre, d'une part, l'obligation d'accueillir exclusivement les publics les plus éloignés de l'emploi qui sont, du fait de la politique d'activation des chômeurs, contraints d'être en formation (ce qui peut impliquer absentéisme, abandons, agressivité ou passivité) sans compter que les objectifs de formation s'entremêlent avec des objectifs de contrôle (problème déontologique) et d'autre part, l'obligation de mener à l'insertion professionnelle ces publics dans un contexte totalement défavorable à un tel emploi pour ceux-ci.

La politique entretient, contre toute évidence, des représentations qui ramènent les problèmes d'insertion à un problème de formation, perpétuant ainsi le postulat selon lequel si les personnes sont au chômage, c'est parce qu'elles manquent de formation. Cela revient à nier les causes économiques du chômage de masse (délocalisation, fermetures d'entreprise, recherche d'abaissement du coût du travail...) et cela ouvre la porte à la culpabilisation des chômeurs.

Notre intervenante réaffirme ensuite la signification de nos actions face à ces tensions.

- Elles permettent d'acquérir ou de conserver des connaissances ou des compétences.
- Elles ouvrent des perspectives vers des formations diplômantes ou qualifiantes.
- Elles sortent les personnes de l'isolement et de la déprime, rehaussent leur estime de soi et leur redonnent confiance en elles.
- Elles permettent de rester dans le bain de la vie socioprofessionnelle.
- Elles développent des solidarités et permettent de trouver ou retrouver les outils et les moyens pour mener des actions citoyennes, individuelles et collectives.

Par tous les effets qu'elles engendrent, les formations contribuent à l'amélioration de l'employabilité même si ceux-ci ne sont pas toujours dans le champ de l'insertion professionnelle. La formation est utile à l'emploi mais elle ne débouche pas automatiquement sur l'emploi, compte tenu des exigences grandissantes des employeurs et de l'ampleur du sous-emploi. Les pouvoirs publics doivent reconnaître ces autres dimensions dans le cadre de nos missions. Il faut éviter de faire de l'entreprise le seul critère d'évaluation de nos formations.

Après ces deux premières présentations, **Didier VRANCKEN** (sociologue et professeur à l'Université de Liège, Directeur du Centre de Recherche et d'Intervention Sociologique, auteur de plusieurs ouvrages dont son dernier opus « *Social barbare* », paru en août 2010), a amené la discussion autour du *Crépuscule du social*. Nous intervenons dans le cadre de notre profession sur des personnes, c'est-à-dire à la fois sur des individus, propriétaires de leur propre personne, sur des ayants-droit, membres de catégories sociales et, chose plus récente, sur des individus en mouvements, faisant des allers et retours dans la vie et l'espace. Et il est difficile de travailler sur les trajectoires, sur les parcours de vie. En tant que travailleurs sociaux, vise-t-on le retour à l'emploi où travaillons-nous à autre chose... ? Il faut viser l'émancipation de la personne, restaurer le Sujet devant soi, l'accompagner dans sa vie, et non seulement le mettre à l'emploi. Jusqu'ici les individus périphériques au monde de l'emploi étaient ignorés par les politiques sociales. Les exclus, les « plus pauvres » n'étaient pas concernés par un quelconque problème lié à l'emploi ; ce public, objet d'actions individuelles, relevait de l'indigence, et non d'action collective relevant de la Sécurité sociale. Désormais la frontière est ténue, et on nous demande dans les politiques sociales de faire de l'individuel.

Les techniques d'entretien et d'intervention sur les personnes se multiplient. Le nombre d'individus en situation de vulnérabilité et de décrochage croît, et des personnes jadis au cœur du modèle d'intégration se retrouvent aujourd'hui très proches des personnes exclues. On peut avoir un emploi et être exclu, pauvre, victime de harcèlement ou de stress au travail... Les publics se confondent, de même que sécurité sociale et assistance sociale. Ainsi, la vulnérabilité touche de plus en plus de monde, et le travail social se complexifie. Les politiques sociales, qui ne s'occupaient pas jusque-là du travail social, ont désormais besoin d'activateurs dans un contexte qui est devenu celui de l'Etat social actif. La question sociale vise désormais, au travers des politiques d'activation, des publics pour lesquels on ne se posait pas avant les questions de l'emploi.

Les politiques sociales devraient se déployer à trois niveaux:

- Les personnes: protéger/intervenir auprès d'individus, de personnes ;
- Les assujettis sociaux: maintenir des acquis, des droits sociaux au-delà de l'économique, du budgétaire (santé, retraite, couverture en cas d'accident du travail, mieux-être, etc.) ;
- Les parcours: répondre à de nouvelles attentes en assurant les trajectoires et parcours de vie, en permettant que la vie puisse se rejouer (après l'école, un divorce, la perte d'un emploi...).

Il faudrait donc égaliser les chances et repenser les politiques sociales de façon plus coordonnée (emploi, formation, mobilité, aide sociale, famille, aide à la jeunesse, etc.), afin de développer les politiques de réversibilité et de la seconde chance.

Enfin, pour terminer cette matinée chargée, la parole fut laissée à la salle pour une **séance de débat et de questions/réponses**. Une large part des discussions a porté sur la question des politiques sociales actuelles.

Certains veulent imaginer des politiques de service à la collectivité avec des objectifs de mieux-être pour les personnes visées, au contraire des politiques d'employabilité qui supposent activation et tri socioprofessionnel. Le lien à l'emploi est effectivement insuffisant pour évaluer la formation. C'est une notion restrictive qui ne tient pas compte du développement social, de l'amélioration de la qualité d'homme du stagiaire. On tente davantage de produire des individus en bonne santé, vigilants, environnementalisés, réflexifs dans une société. Il ne faut pas oublier qu'une partie de ces personnes proviennent de l'emploi et l'ont perdu.

D'autres pensent que les politiques d'emploi devraient s'atteler à revaloriser certains métiers d'un point de vue salarial ou leurs conditions de travail. Personne ne pourrait être en désaccord mais l'on se heurte ici à la financiarisation du monde. Les actionnaires sont les « rois » et les employeurs ont très peu de marge de manœuvre. Il y a lieu aussi de s'interroger, doit-on privilégier le retour à l'emploi ou poursuivre l'épanouissement par le travail, la réalisation de soi et par là celle d'autrui?

Il existe actuellement une individualisation des politiques publiques et sociales qui est pensée à partir des plus vulnérables. Lorsque l'on parle d'état social actif, on ne vise plus désormais l'activation de la société mais bien l'activation de ces publics. Cela entraîne une réflexion sur le monde dans lequel nous vivons. On en fera plus pour certains que pour d'autres car on ne peut plus tout payer...

Ensuite, plusieurs questions ont été soulevées, notamment:

- Les effets de la solidarité providentielle: le social est au cœur de l'évolution des sociétés. Il produit du mieux-être, permet l'émancipation de l'individu, le développement des cultures. (Didier VRANCKEN)
- L'après-formation (retour à la salle d'attente): le danger du caractère éphémère de la formation et de ses bienfaits existe. Dès lors, à défaut d'emploi, pourquoi ne pas

permettre aux stagiaires de rester en formation? Il ne s'agit pas de tourner en rond mais de continuer à construire un projet professionnel, à favoriser une réadaptation sociale. Il faudrait également pendant la formation aider les stagiaires à baliser le parcours qu'ils devront emprunter lorsque celle-ci sera terminée. (Christou VERNIERS)

- Les conséquences du mode de financement des EFT/OISP: dans le cas où un stagiaire adopterait un comportement totalement inadéquat, il est nécessaire de lui proposer un nouvel encadrement plutôt que de penser à l'exclusion (ce qui entraînerait une perte de financement pour le centre concerné) mais il est parfois envisageable de suspendre ou de mettre fin à la formation de ce stagiaire. Que celui-ci entame une réflexion sur ses agissements serait alors l'effet souhaité. (Christou VERNIERS)
- L'absence des partenariats dans la boîte à outils: ces derniers seront examinés dans la suite des travaux relatifs à l'accompagnement psychosocial. Il est assez compliqué d'aborder cette problématique car tous les partenaires sont différents d'un centre à un autre. (Duygu CELIK)
- La diminution à notre insu de la démocratie à travers les politiques actuelles: l'Etat, pris dans le sens d'actions publiques, n'a jamais été aussi développé que maintenant. Tous ici présents, nous effectuons des missions de service public. La démocratie n'est pas une réalité disparue, elle vit par l'intermédiaire de ces actions, de ces missions comme celle que nous vivons aujourd'hui lors de ces Etats Généraux 2010 (Didier VRANCKEN).
Il faut réfléchir à la place que l'on veut donner à chacun dans la société. Définir ainsi une sorte de contrat social entre tous, élaborer des pactes de solidarité, de travail, de citoyenneté, etc. L'objectif recherché doit être l'inclusion de tous dans cette société, « faire société » (Christou VERNIERS).
- Les MMPP: l'exclusion sociale est liée à la perte ou à l'absence d'emploi. Les conditions de vie de ces personnes se détériorent (pauvreté, maladie physique, recours difficile aux soins de santé, stress, stigmatisation, déconsidération, perte du goût de la vie). Les étapes pourraient alors se résumer ainsi. Emploi → Chômage → dégradation des conditions de vie → Maladies → MMPP. (Christou VERNIERS)

Deuxième service, plat de résistance et dessert

L'après-midi a débuté avec une animation (*tous les participants s'étaient vu remettre de manière arbitraire une étiquette qu'ils devaient arborer sur leurs vêtements. Suivant la couleur de l'étiquette, ils étaient obligés de prendre place dans une zone de la salle définie à cet effet. Ils étaient ainsi segmentés, référence à la future classification des demandeurs d'emploi par le Forem*) pour accompagner la présentation de **Bernard JACOB** (coordinateur fédéral de la réforme de la santé mentale et membre du comité de direction de l'AIGS) et **Kristel KARLER** (représentante de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, **Eliane TILLIEUX**) sur la réforme de la santé mentale. L'objectif est de proposer une offre globale et intégrée de services de soins à la population en décloisonnant les ressources disponibles et en effectuant un travail de réseau. Des projets vont démarrer dès le 1^{er} janvier 2011. Un coordinateur nécessairement autonome sera en charge d'implémenter ce réseau au niveau local. Il devra complémentariser les actions de sorte que chaque acteur dispose de toutes les informations possibles sur les autres et que le réseau ainsi formalisé soit en mesure de répondre adéquatement aux demandes des personnes concernées. Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle interviendra dans les suites de la réhabilitation psychosociale

comme une aide à l'intégration professionnelle. Sans notre participation, la réforme ne servira à rien.

Cette présentation très théorique laissa la majorité des participants sur leur faim et donna lieu à une **vive séance de remarques/questions/réponses**.

- Le financement de la prise en charge de ce nouveau public: la réforme n'instaure qu'un cadre général de fonctionnement. Les bonnes pratiques de travail en réseau existent déjà actuellement... (Bernard JACOB)
Vu le contexte actuel, aucun moyen supplémentaire ne sera octroyé. Les services devront s'entraider et les EFT/OISP pourront compter sur les professionnels de la santé mentale dans l'accomplissement de leur travail quotidien. (Kristel KARLER)
- Le risque de stigmatisation des personnes ressortissant de la santé mentale: il ne s'agit pas de psychiatriser la société mais de ne plus discriminer ces publics. Le réseau n'interviendra pas si les besoins et les attentes de la personne en question ne l'imposent pas. (Bernard JACOB)
- Le fonctionnement du réseau et le sens de l'information: à l'intérieur du panel de l'offre de soins en santé mentale, les EFT/OISP constituent un partenaire incontournable pour mener à bien la réforme. Les deux missions seront complémentarisées et permettront d'utiliser au bon moment les bonnes ressources pour une personne. Les travailleurs sociaux agiront de pair avec les professionnels de la santé dans l'intérêt de la personne. L'approche sera intégrée et le coordinateur aura un rôle central. Il devra chercher et associer les acteurs sur le terrain, accorder les méthodologies sans les imposer. Il n'y aura donc pas de risque qu'une personne inapte à débiter une formation en EFT/OISP puisse se retrouver dans un de ces centres. (Bernard JACOB)
- Le parallélisme avec le DIISP dont Forem Conseil est le régisseur-ensemblier, réseau qui dysfonctionne plutôt qu'il ne fonctionne: le travail en réseau ne diminue pas mais bien augmente la spécificité de chaque secteur car, s'il est bien construit, la particularité des partenaires et de leurs procédures sera connue de tous. Cela permettra d'aiguiller les personnes au bon moment au bon endroit. L'identité du secteur des EFT/OISP ne se perdra pas dans l'apparente complexité du réseau. (Kristel KARLER)

Cette problématique a ensuite laissé la place à un débat plus politique avec les interventions de **Joëlle KAPOMPOLE** (députée socialiste et présidente de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports) et de **Christian MASAI** (secrétaire fédéral du secteur non-marchand de la SETCa).

Joëlle KAPOMPOLE a tout d'abord fait part de ses préoccupations concernant la directive services qui a des implications concrètes pour le secteur de la formation professionnelle. Elle a ensuite évoqué les problèmes de financement 2011. En raison des contraintes budgétaires actuelles, elle a indiqué qu'il n'y aurait certainement pas de miracles mais qu'un lobbying au niveau du Parlement wallon devait être mis en place. L'on peut également s'attendre de la part du Ministre à la volonté d'évaluer notre secteur en termes de pertinence géographique, à l'instar des centres régionaux d'intégration ou des centres de planning familial. Elle a, enfin, estimé que la problématique des MMPP et de la catégorisation des demandeurs d'emploi justifiaient un travail parlementaire plus approfondi.

Christian MASAI a, pour sa part, réagi sur toute une série de sujets intéressant le secteur. Premièrement, les revendications que nous défendons vis-à-vis des pouvoirs publics sont légitimes. Le Ministre ne peut s'engager sur un mode de financement et le changer en cours de route parce qu'il ne conviendrait pas. Il n'est pas non plus possible de poursuivre une

politique d'activation des chômeurs sans donner les moyens nécessaires au secteur de l'insertion socioprofessionnelle pour remplir leurs missions. La SETCa apportera son soutien à la manifestation du 6 décembre mais il faut faire attention aux tendances sous-sectorielles à caractère corporatiste. D'autres organismes tels que les MIRE ou les centres de formation professionnelle de l'AWIPH partagent les mêmes objectifs et les mêmes contraintes que notre secteur. Deuxièmement, il faut s'opposer au risque de marchandisation qui pourraient s'abattre sur nos organismes. Notre secteur est évalué quantitativement via les remises à l'emploi alors que le marché actuel est très précaire et que la fonction sociale de notre mission est négligée. Troisièmement, les EFT/OISP souffrent d'un problème de visibilité qui dessert le travail de prise en charge que nous effectuons. Il existe dès lors une sorte de compétition entre les services pour remplir les objectifs qualitatifs concernant le public à former et à conserver. Quatrièmement, la segmentation des demandeurs d'emploi et la catégorisation des MMPP est une très mauvaise chose. Il s'agit là d'un système pervers qui conduira à exclure ces personnes d'une éventuelle sociabilité, c'est-à-dire tout-à-fait le contraire des objectifs visés par la réforme. Enfin, les négociations du non-marchand se poursuivent. La FGTB revendique une augmentation du pouvoir d'achat. Il est inconcevable que nous ne puissions rien demander quant à l'amélioration de nos conditions de travail sous prétexte que nous travaillons dans le non-marchand.

Eric MIKOLAJCZAK, Secrétaire général de l'Interfédé, a alors précisé que, lorsque le Ministre ANTOINE parlait d'une augmentation du budget des EFT/OISP passant de 16 millions d'euros en 2007 à 33 millions d'euros en 2011, il oubliait ou ignorait que plus de 14 millions correspondaient à la reprise par la Région des moyens financiers autrefois assurés par le FSE. Et il calcule des pourcentages d'augmentation sur la seule subvention DFP, oubliant que l'autre moitié de nos moyens provient des APE. En moyens additionnels nouveaux, le secteur a bénéficié tout au plus de 4 millions d'euros en 5 ans.

Marie-Françoise SANGLIER (représentante du Ministre de la formation professionnelle **André ANTOINE**) a ensuite conclu cette longue journée en évoquant plusieurs considérations sur les thèmes présentés et discutés. Elle a d'abord rappelé qu'entre 2010 et 2011, il y a une augmentation de 6% du budget. Mais cela n'apporte en fait aucun moyen supplémentaire. André ANTOINE a demandé les 8 millions nécessaires au secteur pour 2011 mais il ne les a pas obtenus lors du conclave budgétaire. L'idée est de suspendre l'application du décret en raison du type de financement soi-disant impraticable.

Ensuite, concernant l'évaluation du secteur, la question centrale est la capacité des EFT/OISP à pouvoir réaliser au mieux les missions prescrites par le décret. On est bien dans une approche globale de la personne avec nos deux jambes, le socioéconomique, le social et le professionnel tout en conservant, pour chaque centre, ses spécificités, ses propres objectifs. Il n'y a pas de problème si certains organismes sont proches de la remise à l'emploi et si d'autres sont proches de l'insertion sociale pour autant que cela soit bien identifié pour tous. Notre secteur manque malheureusement de visibilité. « *L'évaluation, c'est grandir et non pas sanctionner ; cela ne peut se faire qu'avec vous* ». Il y aura de moins en moins moyen de ne pas financer le secteur EFT/OISP à hauteur de l'importance de ce qu'il fait.

Enfin, concernant la problématique des MMPP, il s'agit d'une initiative dont n'est pas responsable le FOREM. Elle part d'un constat fait par l'ONEM que certains demandeurs d'emploi sont dans un état tel qu'il leur est impossible de revenir à l'emploi dans un bref délai. Il faut donc leur laisser du temps pour qu'ils se reconstruisent avant de revenir dans le parcours de l'insertion socioprofessionnelle.

Benjamin DISTECHE, François XHAARD